

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2050

13 juillet 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| B1 Investment S.à r.l. | 98371 | Caribbean Tours S.à r.l. | 98374 |
| Bayside Finance S. à r.l. | 98374 | CBRE Global Investment Administration Lu- | |
| BBGI SICAV S.A. | 98375 | xembourg S.à r.l. | 98390 |
| Ben Garden s.à r.l. | 98358 | Cetrel Securities S.A. | 98377 |
| Bettio Int. S.A. | 98358 | Charleston Infrastructure II S.A. | 98376 |
| BNP Paribas A Fund | 98359 | Chiltern Holdings S.à r.l. | 98377 |
| BNP Paribas InstiCash | 98359 | C.H.S. Devulcanisation S.A. | 98371 |
| Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l. ... | 98375 | ColourOz TopCo | 98377 |
| Bock Capital Investors S.à r.l. | 98375 | Combermere Limited Inc. S.à r.l. | 98377 |
| Bock Senior Capital Investors S.à r.l. | 98376 | Commercialisation Européenne de Grande | |
| Bomg Concept S.à r.l. | 98359 | Distribution S.A. | 98382 |
| Boreas Holdings S.à r.l. | 98354 | Commercial Real Estate Loans SCA | 98378 |
| Bowline S.à r.l. | 98362 | Compagnie Financière pour la Gestion Collec- | |
| Bridgepoint Europe V Investments S.à r.l. ... | 98358 | tive S.A. | 98383 |
| BS Conseil S.à r.l. | 98362 | Compagnie Financière pour la Gestion Collec- | |
| BSF Lux Transport Sàrl | 98362 | tive S.A. | 98383 |
| BSREP II PBSA Bidco S.à r.l. | 98363 | CompAM FUND | 98385 |
| BSREP II PBSA Midco S.à r.l. | 98367 | Covance Neon Luxembourg S.à r.l. | 98385 |
| Buttercup Company | 98358 | Cross Seed Ventures | 98385 |
| CACEIS Bank Luxembourg | 98388 | Crystal A HoldCo S.à r.l. | 98387 |
| Cadab Ventures S.à r.l. | 98371 | Crystal B HoldCo S.à r.l. | 98387 |
| CAERUS Debt Fund S.à r.l. | 98389 | LS Capital S.à r.l. | 98390 |
| Caesar Luxco S.à r.l. | 98374 | Nobilis Investment Funds | 98398 |
| Carcajou Holdings S.A. SPF | 98389 | | |

Boreas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.696.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

Mrs Nahima Bared, bank employee, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, acting as proxyholder of the shareholders of Boreas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 of 5 November 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.696 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 22 April 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of a proxies given on 11 March 2016 under private seal, which remain attached to the deed of the undersigned notary of 11 March 2016, deed number 848 of the notary's register (the "Notarial Deed"), registered in Luxembourg on 16 March 2016, Relation: 1LAC/2016/8670, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number L160048812.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed, in the English and French version, in relation to the allocation of the repurchase price in the accounts of the Company.

That as a consequence, on pages 3 and 4 (English version) of the Notarial Deed, the second point of the Notarial Deed shall be corrected so that it shall instead read as follows:

" 2. The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,228,580.00), represented by one billion two hundred twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,228,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, to an amount of one million twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,028,580.00), represented by one billion twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Class F Shares held by the Shareholders in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of one hundred and eight million one hundred sixty-six thousand eight hundred and four British Pounds and thirty one Pence (GBP 108,166,804.31) (the Repurchase Price); (the EIG Energy Fund XIV, LP and its parallel funds will receive GBP 67,604,252.69 and the European Clean Energy Fund, L.P. shareholder will receive GBP 40,562,551.62).

The Shareholders resolve in accordance with the provisions set forth in the Articles and based on the recommendations made by the board of managers of the Company to set the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares at one hundred and eight million one hundred sixty-six thousand eight hundred and four British Pounds and thirty one Pence (GBP 108,166,804.31), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Share price of zero point five four zero eight three four British Pounds (GBP 0.540834).

The interim accounts dated 9 March 2016 (the Interim Accounts) after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders resolve that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this present resolution;

(ii) forty three million three hundred sixty one thousand one hundred and seventeen British Pounds and thirty one Pence (GBP 43,361,117.31) representing distributable reserves brought forward for the period ending 9 March 2016; and

(iii) sixty four million six hundred and five thousand six hundred and eighty seven British Pounds (GBP 64,605,687.00), shall be taken out of the share premium account of the Company.

The Shareholders further note that the Repurchase Price shall be allocated as follows:

| Shareholder | Number of shares to be cancelled | Amount to be paid (GBP) |
|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| EIG Energy Fund XIV, L.P. | 42,023,825 | 22,727,914.28 |

| | | |
|---|-------------|----------------|
| EIG Energy Fund XIV-A, L.P. | 47,030,063 | 25,435,457.83 |
| EIG Energy Fund XIV- B, L.P. | 7,799,350 | 4,218,153.83 |
| EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P. | 28,146,762 | 15,222,726.76 |
| European Clean Energy Fund, L.P. | 75,000,000 | 40,562,551.61 |
| Total | 200,000,000 | 108,166,804.31 |

The Shareholders acknowledge that, in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.”

That as a consequence, on pages 8, 9 and 10 (French version) of the Notarial Deed, the second point of the Notarial Deed shall be corrected so that it shall instead read as follows:

« 2. Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) de façon à porter le capital social de son montant actuel de un million deux cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt Livres Sterling (GPB 1.228.580,00), représenté par un milliard deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.228.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, à un montant de un million vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.028.580,00), représenté par un milliard vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.028.580.000) parts sociales d'une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GPB 0,001) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales de classe F détenues par les Associés dans le capital social de la Société (les Parts de Rachat) pour un prix de rachat de cent huit millions cent soixante-six mille huit cent quatre Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 108.166.804,31) (le Prix de Rachat); les actionnaires liés à EIG Energy Fund XIV recevront un montant de soixante-six millions six cents quatre mille deux cent cinquante-deux Livre Sterling et soixante-neuf Pence (GPB 67.604.252,69) et les actionnaires de European Clean Energy Fund L.P. recevront un montant de quarante millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-et-un Livres Sterling et soixante-deux Pence (GPB 40.562.551,62).

Les Associés décident, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et les recommandations faites par le conseil de gérance de la Société, de fixer le Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les Statuts) pour les Parts de Rachat à cent huit millions cent soixante-six mille huit cent quatre Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 108.166.804,31) et les Associés prennent acte de la Valeur d'Annulation par Part Sociale, d'un montant de zéro virgule cinq quatre zéro huit trois quatre Livre Sterling (GBP 0.540834).

Les comptes intérimaires en date du 9 mars 2016 (les Comptes Intérimaires), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué au bilan de la Société, comme suit:

(i) deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) correspondent à la réduction de capital social suite à l'annulation des Parts de Rachat comme le dispose cette présente résolution; et

(ii) quarante-trois millions trois cent soixante-et-un mille cent dix-sept Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 43.361.117,31) correspondent aux réserves distribuables reportés pour l'exercice se terminant au 9 mars 2016; et

(iii) soixante-quatre millions six cent cinq mille six cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 64.605.687,00) doivent être prélevés du compte de primes d'émission de la Société.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué comme suit:

| Associés | Nombre de parts devant être annulées | Montant devant être payé |
|--|--------------------------------------|--------------------------|
| EIG Energy Fund XIV L.P. | 42.023.825 | 22.727.914,28 |
| EIG Energy Fund XIV-A L.P. | 47.030.063 | 25.435.457,83 |
| EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P. | 7.799.350 | 4.218.153,83 |
| EIG Energy Fund XIV-B L.P. | 28.146.762 | 15.222.726,76 |
| European Clean Energy Fund, L.P. | 75.000.000 | 40.562.551,61 |
| Total | 200.000.000 | 108.166.804,31 |

Les Associés reconnaissent que, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et sur la base des Comptes Intérimaires, la Société a suffisamment de réserves distribuables disponibles (y compris les primes d'émission et excluant la réserve légale) et de profits pour procéder au (i) rachat des Parts de Rachat au Prix de Rachat et (ii) l'allocation telle que définie ci-dessus.»

The said appearing person, acting in his above stated capacity, declares herewith that all the other articles and passages of the above Notarial Deed shall remain unchanged and requests the undersigned notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Nahima Bared, employée de banque, demeurant professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de Boreas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2162 du 5 novembre 2009 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 148.696 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 mars 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu de procurations données le 11 mars 2016 sous seing privé, qui resteront annexées à l'acte établi par le notaire instrumentant, acte numéro 848 du répertoire du notaire (l'«Acte Notarié»), enregistré à Luxembourg le 16 mars 2016, Relation: 1LAC/2016/8670, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L160048812.

Laquelle comparante, agissant en la susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié, dans la version anglaise et française, concernant l'allocation du prix de rachat au bilan de la Société.

En conséquence, aux pages 3 et 4 (version anglaise) dudit Acte Notarié, le deuxième point de l'Acte Notarié doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

“ 2. The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,228,580.00), represented by one billion two hundred twentyeight million five hundred and eighty thousand (1,228,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, to an amount of one million twenty-eight thousand five hundred and eighty British Pounds (GBP 1,028,580.00), represented by one billion twenty-eight million five hundred and eighty thousand (1,028,580,000) shares with a nominal value of one thousandth of a British Pound (GBP 0.001) each, by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Class F Shares held by the Shareholders in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of one hundred and eight million one hundred sixty-six thousand eight hundred and four British Pounds and thirty one Pence (GBP 108,166,804.31) (the Repurchase Price); (the EIG Energy Fund XIV, LP and its parallel funds will receive GBP 67,604,252.69 and the European Clean Energy Fund, L.P. shareholder will receive GBP 40,562,551.62).

The Shareholders resolve in accordance with the provisions set forth in the Articles and based on the recommendations made by the board of managers of the Company to set the Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares at one hundred and eight million one hundred sixty-six thousand eight hundred and four British Pounds and thirty one Pence (GBP 108,166,804.31), and the Shareholders acknowledge the Cancellation Value per Share price of zero point five four zero eight three four British Pounds (GBP 0.540834).

The interim accounts dated 9 March 2016 (the Interim Accounts) after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders resolve that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) two hundred thousand British Pounds (GBP 200,000.00) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this present resolution;

(ii) forty three million three hundred sixty one thousand one hundred and seventeen British Pounds and thirty one Pence (GBP 43,361,117.31) representing distributable reserves brought forward for the period ending 9 March 2016; and

(iii) sixty four million six hundred and five thousand six hundred and eighty seven British Pounds (GBP 64,605,687.00), shall be taken out of the share premium account of the Company.

The Shareholders further note that the Repurchase Price shall be allocated as follows:

| Shareholder | Number of shares to be cancelled | Amount to be paid (GBP) |
|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| EIG Energy Fund XIV, L.P. | 42,023,825 | 22,727,914.28 |
| EIG Energy Fund XIV-A, L.P. | 47,030,063 | 25,435,457.83 |

| | | |
|---|-------------|----------------|
| EIG Energy Fund XIV- B, L.P. | 7,799,350 | 4,218,153.83 |
| EIG Energy Fund XIV (Cayman), L.P. | 28,146,762 | 15,222,726.76 |
| European Clean Energy Fund, L.P. | 75,000,000 | 40,562,551.61 |
| Total | 200,000,000 | 108,166,804.31 |

The Shareholders acknowledge that, in accordance with the Articles and on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.”.

En conséquence, aux pages 8, 9 et 10 (version française) dudit Acte Notarié, le deuxième point de l’Acte Notarié doit être corrigé afin qu’il soit dorénavant rédigé comme suit:

« 2. Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d’un montant de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) de façon à porter le capital social de son montant actuel de un million deux cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 1.228.580,00), représenté par un milliard deux cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.228.580.000) parts sociales d’une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, à un montant de un million vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 1.028.580,00), représenté par un milliard vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt mille (1.028.580.000) parts sociales d’une valeur nominale de un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune, par le rachat et l’annulation subséquente de toutes les parts sociales de classe F détenues par les Associés dans le capital social de la Société (les Parts de Rachat) pour un prix de rachat de cent huit millions cent soixante-six mille huit cent quatre Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 108.166.804,31) (le Prix de Rachat); les actionnaires liés à EIG Energy Fund XIV recevront un montant de soixante-six millions six cents quatre mille deux cent cinquante-deux Livre Sterling et soixante-neuf Pence (GBP 67.604.252,69) et les actionnaires de European Clean Energy Fund L.P. recevront un montant de quarante millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent cinquante-et-un Livres Sterling et soixante-deux Pence (GBP 40.562.551,62).

Les Associés décident, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et les recommandations faites par le conseil de gérance de la Société, de fixer le Montant Total d’Annulation (tel que défini dans les Statuts) pour les Parts de Rachat à cent huit millions cent soixante-six mille huit cent quatre Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 108.166.804,31) et les Associés prennent acte de la Valeur d’Annulation par Part Sociale, d’un montant de zéro virgule cinq quatre zéro huit trois quatre Livre Sterling (GBP 0.540834).

Les comptes intérimaires en date du 9 mars 2016 (les Comptes Intérimaires), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué au bilan de la Société, comme suit:

(i) deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,00) correspondent à la réduction de capital social suite à l’annulation des Parts de Rachat comme le dispose cette présente résolution; et

(ii) quarante-trois millions trois cent soixante-et-un mille cent dix-sept Livres Sterling et trente-et-un Pence (GBP 43.361.117,31) correspondent aux réserves distribuables reportés pour l’exercice se terminant au 9 mars 2016; et

(iii) soixante-quatre millions six cent cinq mille six cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 64.605.687,00) doivent être prélevés du compte de primes d’émission de la Société.

Les Associés décident que le Prix de Rachat doit être alloué comme suit:

| Associés | Nombre de parts devant être annulées | Montant devant être payé |
|--|--------------------------------------|--------------------------|
| EIG Energy Fund XIV L.P. | 42.023.825 | 22.727.914,28 |
| EIG Energy Fund XIV-A L.P. | 47.030.063 | 25.435.457,83 |
| EIG Energy Fund XIV (Cayman) L.P. | 7.799.350 | 4.218.153,83 |
| EIG Energy Fund XIV-B L.P. | 28.146.762 | 15.222.726,76 |
| European Clean Energy Fund, L.P. | 75.000.000 | 40.562.551,61 |
| Total | 200.000.000 | 108.166.804,31 |

Les Associés reconnaissent que, en accord avec les dispositions prévues par les Statuts et sur la base des Comptes Intérimaires, la Société a suffisamment de réserves distribuables disponibles (y compris les primes d’émission et excluant la réserve légale) et de profits pour procéder au (i) rachat des Parts de Rachat au Prix de Rachat et (ii) l’allocation telle que définie ci-dessus.».

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit Acte Notarié restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. BARED, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mai 2016. Relation: ILAC/2016/14533 Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016107464/234.

(160079746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bridgepoint Europe V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 191.862.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BEV Nominees Limited, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 9156447, et European DFNS Services (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205785, que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe C de la Société ont été transférées par BEV Nominees Limited, préqualifiée, au profit de European DFNS Services (Holdings) S.à r.l, préqualifiée, le 14 avril 2016.

En conséquence de ce qui précède au 14 avril 2016, BEV Nominees Limited, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe C dans la Société, et European DFNS Services (Holdings) S.à r.l., préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe C dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016107465/20.

(160079777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Buttercup Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107466/10.

(160080521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Ben Garden s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016107476/10.

(160080411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bettio Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.296.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETTIO INT. S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016107477/12.

(160080207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

Les statuts coordonnés au 22 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107490/10.

(160080503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BNP Paribas A Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 145.536.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107491/10.

(160080788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bong Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 206.027.

STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Michel Freddy OCHEL, né le 5 avril 1972 à Ougrée (Belgique), demeurant à B-4577 Vierset-Barse, 35, rue Tige de Strée,

2) Madame Laurence Valérie Jeannine BECHOUX, née le 4 octobre 1968 à Huy (Belgique), demeurant à B-4577 Vierset-Barse, 35, rue Tige de Strée,

3) Madame Margaux Frédérique Willy Ghislaine DANDOY, née le 29 mai 1997 à Huy (Belgique), demeurant à B-4520 Wanze, 26 B000 rue des Potailles, ici représentée par Madame Laurence Valérie Jeannine BECHOUX, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la vente et location de matériel d'exposition
- les services de placement, gestion, montage et démontage de stands
- l'impression visuelle et la conception graphique,
- le conseil en marketing et la gestion événementielle,
- l'organisation d'évènements,
- la formation en stratégie commerciale,
- la gestion immobilière,

- le conseil et la gestion générale en chauffage sanitaire,

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «BOMG CONCEPT S.à r.l.» société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à ces associés est libre.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil seize.

Souscription et libération

Toutes parts sociales sont souscrites par:

| | |
|--|--------------------|
| 1) Monsieur Jean-Michel Freddy OCHEL, préqualifié, | 45 parts sociales |
| 2) Madame Laurence Valérie Jeannine BECHOUX, préqualifiée, | 45 parts sociales |
| 3) Madame Margaux Frédérique Willy Ghislaine DANDOY, préqualifiée, | 10 parts sociales |
| TOTAL: | 100 parts sociales |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent cinquante euros (1.150.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel Freddy OCHEL, né le 5 avril 1972 à Ougrée (Belgique), demeurant à B-4577 Vierset-Barse, 35, rue Tige de Strée,

- Madame Laurence Valérie Jeannine BECHOUX, née le 4 octobre 1968 à Huy (Belgique), demeurant à B-4577 Vierset-Barse, 35, rue Tige de Strée,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J-M. OCHEL, L. BECHOUX, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9516. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107492/128.

(160080792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bowline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 198.219.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 12 Avril 2016 à 11 H 00.

Première résolution

Décision d'accepter la démission des gérants de Catégorie B:

Mr. Lorenzo Barcaglioni, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

Mr. Laurent Willers, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

Deuxième résolution

Décision de nommer en remplacement des gérants de Catégorie B:

- Xavier SOULARD, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;

- Ioannis PROKOPIS, administrateur de société ayant pour adresse professionnelle 26, Thasou - 16672 Varkiza - Grèce.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 24 rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107494/26.

(160079817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BS Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2518 Luxembourg, 54, rue Schetzel.

R.C.S. Luxembourg B 84.334.

—
Acte constitutif publié au Mémorial C nr. 348 du 2 mars 2002

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016107502/11.

(160080385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BSF Lux Transport Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.503.

—
L'an deux mille seize, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Steven Dominique BREGÉOT, gérant de société, né à Verdun (France), le 20 octobre 1981, demeurant à F-54440 Herserange, 27, rue du 11 novembre.

Le comparant est le seul associé de la société "BSF LUX TRANSPORT SARL", établie et ayant son siège à L-1899 Kockelscheuer, 55, rue de la Poudrerie, constituée suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2553 du 13 octobre 2012, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.503.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de Kockelscheuer (commune de Roeser) à Rodange (commune de Pétange) et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange."

Deuxième résolution

Le comparant fixe l'adresse du siège de la société à L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BREGEOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107503/33.

(160080109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.120.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 204.635.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204.635 and having a share capital of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) (the Company).

The Company has been incorporated on 26 February 2016, pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

THERE APPEARED:

BSREP II PBSA Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204623 and having a share capital of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) (the Sole Shareholder), in its capacity as sole shareholder of the Company,

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is L-6475 Echternach, 9 Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) to an amount of one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) by way of the issuance of one million one hundred thousand (1,100,000) shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned changes;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) to an amount of one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) by way of the issuance of one million one hundred thousand (1,100,000) shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to approve the following subscription and full payment of the share capital increase by TIMOTHY BUTLER, born on 15 December 1958, in Bedford, having his residence at Tarquins, Manor Way, Oxshott, KT22 0HU, United Kingdom (the Contributor),

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is L-6475 Echternach, 9 Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and declares that the Contributor (i) subscribes for one million one hundred thousand (1,100,000) shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each and (ii) fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of forty-six thousand one hundred twenty-one (46,121) C ordinary shares it holds in GL EUROPE RE HOLDINGS S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179625 and with a share capital amounting to GBP 12,631.72, having an aggregate value of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) (the Shares),

The contribution in kind of the Shares in the aggregate amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) to the Company shall be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced by a certificate issued by the Contributor and acknowledged by the management of the Company, stating in essence that:

1. the Undersigned is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. the Undersigned is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are transferable to the Company;
7. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
8. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Undersigned and upon the contribution of the Shares by the Undersigned to the Company, the Company will become the full owner of the Shares."

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles to reflect the above-mentioned changes, so that it shall read as follows:

“**5.1.** The Company’s share capital is fixed at one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) represented by one million one hundred twenty thousand (1,120,000) shares in registered form with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant power and authority to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204635 et disposant d'un capital social de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) (la Société).

La Société a été constituée le 26 février 2016, suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

A COMPARU:

BSREP II PBSA Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204623 et disposant d'un capital social de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) (l'Associé Unique), en sa qualité d'associé unique de la Société,

dûment représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société; et

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) à un montant de un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) par l'émission de un million cent mille (1.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital sociale telle que spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification et reformulation de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) à un montant de un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) par l'émission de un million cent mille (1.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par TIMOTHY BUTLER, né le 15 décembre 1958, à Bedford, dont la résidence est à Tarquins, Manor Way, Oxshott, KT22 0HU, Royaume-Uni (le Contributeur),

dûment représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et déclare que le Contributeur (i) souscrit à un million cent mille (1.100.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune et (ii) les libère intégralement par un apport en nature consistant en quarante-six mille cent vingt-et-une (46.121) parts sociales ordinaires C qu'il détient dans GL EUROPE RE HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179625 et disposant d'un capital social se montant à GBP 12.631,72, ayant une valeur totale de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) (les Parts Sociales).

L'apport en nature des Parts Sociales d'un montant total de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) à la Société est à affecter au compte de capital social de la Société.

La valeur des Parts Sociales est prouvée au moyen d'un certificat émis par le Contributeur et reconnu par la gérance de la Société, attestant en substance que:

1. le Soussigné est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. le Soussigné est le seul ayant-droit aux Parts Sociales et peut disposer des Parts Sociales;
4. les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Parts Sociales sont cessibles à la Société;
7. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est d'au moins un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) et depuis que l'évaluation a été réalisée aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société; et
8. toutes les formalités liées au transfert de la propriété des Parts Sociales apportées à la Société ont été ou seront effectuées par le Soussigné et au moment de l'apport des Parts Sociales par le Soussigné à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété des Parts Sociales."

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide modifier et de reformuler l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société es fixé à un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) représenté par un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi, le présent acte est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107504/210.

(160080360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BSREP II PBSA Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.120.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 204.623.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of April,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BSREP II PBSA Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204623 and having a share capital of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) (the Company).

The Company has been incorporated on 26 February 2016, pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

THERE APPEARED:

BSREP II PBSA Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204609 and having a share capital of forty-nine thousand three hundred eighty-five pounds sterling and thirty-nine pennies (GBP 49,385.39) (the Sole Shareholder), in its capacity as sole shareholder of the Company,

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is L-6475 Echternach, 9 Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) to an amount of one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) by way of the issuance of one million one hundred thousand (1,100,000) shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned changes;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) to an amount of one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) by way of the issuance of one million one hundred thousand (1,100,000) shares, in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to approve the following subscription and full payment of the share capital increase by TIMOTHY BUTLER, born on 15 December 1958, in Bedford, having his residence at Tarquins, Manor Way, Oxshott, KT22 0HU, United Kingdom (the Contributor),

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is L-6475 Echternach, 9 Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

and declares that the Contributor (i) subscribes for one million one hundred thousand (1,100,000) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each and (ii) fully pays them up by way of a contribution in kind of one million one hundred thousand (1,100,000) shares it holds in BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204.635 and having a share capital of one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000), having an aggregate value of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) (the Shares).

The contribution in kind of the Shares in the aggregate amount of one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000) to the Company shall be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced by a certificate issued by the Contributor and acknowledged by the management of the Company, stating that:

1. the Undersigned is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. the Undersigned is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it.
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
7. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to one million one hundred thousand pounds sterling (GBP 1,100,000), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
8. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Undersigned and upon the contribution of the Shares by the Undersigned to the Company, the Company will become the full owner of the Shares."

Such certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles to reflect the above-mentioned changes, so that it shall read as follows:

"5.1. The Company's share capital is fixed at one million one hundred twenty thousand pounds sterling (GBP 1,120,000) represented by one million one hundred twenty thousand (1,120,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant power and authority to any manager of the Company and any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above mentioned changes in the share register of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BSREP II PBSA Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204623 et disposant d'un capital social de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) (la Société).

La Société a été constituée le 26 février 2016, suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

A COMPARU:

BSREP II PBSA Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204609 et disposant d'un capital social de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq livres sterling et trente-neuf pennies (GBP 49.385,39) (l'Associé Unique), en sa qualité d'associé unique de la Société,

dûment représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société; et

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) à un montant de un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) par l'émission de un million cent mille (1.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital sociale telle que spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification et reformulation de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) à un montant de un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) par l'émission de un million cent mille (1.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par TIMOTHY BUTLER, né le 15 décembre 1958, à Bedford, dont la résidence est à Tarquins, Manor Way, Oxshott, KT22 0HU, Royaume-Uni (le Contributeur),

dûment représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

et déclare que le Contributeur (i) souscrit à un million cent mille (1.100.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune et (ii) les libère intégralement par un apport en nature de un million cent mille (1.100.000) parts sociales qu'il détient dans BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204635 et disposant d'un capital social de un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000), ayant une valeur totale de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) (les Parts Sociales).

L'apport en nature des Parts Sociales d'un montant total de un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) à la Société est à affecter au compte de capital social de la Société.

La valeur des Parts Sociales est prouvée au moyen d'un certificat émis par le Contributeur et reconnu par la gérance de la Société, attestant que:“

1. le Soussigné est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. le Soussigné est le seul ayant-droit aux Parts Sociales et peut disposer des Parts Sociales;
4. les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient cédées;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Parts Sociales sont librement cessibles;
7. sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est d'au moins un million cent mille livres sterling (GBP 1.100.000) et depuis que l'évaluation a été réalisée aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société; et
8. toutes les formalités liées au transfert de la propriété des Parts Sociales apportées à la Société ont été ou seront effectuées par le Soussigné et au moment de l'apport des Parts Sociales par le Soussigné à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété des Parts Sociales.”

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide modifier et de reformuler l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société es fixé à un million cent vingt mille livres sterling (GBP 1.120.000) représenté par un million cent vingt mille (1.120.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi, le présent acte est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107505/211.

(160080359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

B1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.691.

La Société porte à la connaissance des tiers que selon les statuts, en cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Dès lors, les pouvoirs de signature de chacun des gérants actuellement inscrits au RCS sont modifiés comme suit:

Signature individuelle

Luxembourg le 11 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016107511/14.

(160079795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

C.H.S. Devulcanisation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.870.

Le domicile de la société C.H.S. DEVULCANISATION S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 102870, constituée le 27 août 2004 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à JUNGLINSTER (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 1193 du 23 novembre 2004, établi au 11, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 10 mai 2016.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016107512/13.

(160079724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Cadab Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 202.809.

In the year two thousand and sixteenth, on the second day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CIDABA SL, a private limited liability incorporated under Spanish Law, registered in the Companies Registry of the Province of Madrid under the number B-81179319, with registered address at 17 Calle Arapiles, 28015 Madrid, Spain,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 25 March 2016, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration,

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Cadab Ventures S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary, on 7 December 2015, published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, number 781 of 16 March 2016, with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 202.809 (the “Company”).

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to create two classes of Managers: Manager A and Manager B.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 12 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of two classes of managers (A and B), (the “Board of Managers”). The manager (s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decision if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.”

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint as managers of the Company for an unlimited period

Managers A

Mr. Alejandro Abarca Cidón, economist, born in Madrid on 29 October 1978, residing professionally in Madrid, Plaza del Conde Valle Suchil, number 17.

Manager B

Mrs. Micheline SPIES, accountant, born in Luxembourg on 12 April 1977, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Mr. Laurent BARNICH, companies director, born in Luxembourg on 2 October 1979, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de mai.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CIDABA SL, société à responsabilité limitée de droit espagnol, immatriculée au registre des sociétés de Madrid sous le numéro B-81179319 et ayant son siège à 17, Calle Arapiles, 28015 Madrid, Espagne,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mars 2016, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Cadab Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte du notaire instrumentant en date du 7 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 781 du 16 mars 2016, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.809 (la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de créer deux (2) catégories de gérants: gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils constitueront un conseil de gérance composé de deux catégories de gérant (A et B), (le «Conseil de gérance»). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est les cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex."

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

Monsieur Alejandro Abarca Cidón, économiste, né à Madrid le 29 octobre 1978, demeurant professionnellement à Madrid, Plaza del Conde Valle Suchil, numéro 17.

Gérants de catégorie B

Madame Micheline SPIES, comptable, née à Luxembourg le 12 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Monsieur Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 2 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14318. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107513/148.

(160080182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Caesar Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caesar Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2016107514/10.

(160079502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caribbean Tours S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016107515/11.

(160079984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bayside Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.573.

EXTRAIT

Suite à la cession des parts sociales intervenue en date du 19 juin 2015 entre la CFE IMMO ayant son siège social à B-1160 Brussels, avenue Hermann-Debroux, 42, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro

400.464.795 et la société Batipont Immobilier ayant son siège social à B-1160 Brussels, avenue Hermann-Debroux, 42, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 438.425.053, les associés de la société sont:

- La société Allfin Holding Luxembourg SARL pour 750 000 parts sociales de classe A
- Batipont Immobilier pour 500 000 parts sociales de Classe B

Un mandataire

Référence de publication: 2016107472/16.

(160080205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

BBGI SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107473/10.

(160079701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bock Capital EU Luxembourg 10b S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.630.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107460/25.

(160079934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.656.162,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Extrait des Résolutions des Associés en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Simon Barnes, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Proffitt-Perchard, gérant de classe B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de classe B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107461/26.

(160079802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Bock Senior Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.425,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.408.

—
Extrait des Résolutions des Associés en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Simon Barnes, gérant de classe B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de classe B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de classe B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107462/25.

(160079801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Charleston Infrastructure II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.073.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107519/10.

(160080121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.298.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 11 mai 2016

En date du 11 mai 2016, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat d'Administrateur de la Société de M. Jörg Buser, dont le mandat s'achèvera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016.

Le conseil est composé de:

- M. Armand Thomas;
- M. Michael Frank;
- M. Jörg Buser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Pour CETREL Securities S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107518/19.

(160080699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Chiltern Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.048.

Les statuts coordonnés au 19 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107520/10.

(160080278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

ColourOz TopCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 185.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107524/10.

(160079735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Combermere Limited Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 144.607.

Veillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

General Refinance Foundation

MMG Tower, 23^{ème} étage

Avda. del Pacifico y Avda. Paseo del Mar

Costa del Este, Panama City

Republic of Panama

Luxembourg, le 12.05.2016.

Pour Combermere Limited Inc. Sàrl

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016107525/16.

(160080092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-seventh day of April,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Yann FOLL, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the Company named Commercial Real Estate Loans S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions -fonds d'investissement spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 44 dated 10 January 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.337, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 November 2015, published in the Mémorial, number 659 dated 4 March 2016,

by virtue of the authority conferred on him by written resolutions adopted by the board of directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.337, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on April 20th, 2016, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three hundred fifteen million four hundred twenty-seven thousand sixty-two Euro and forty-one cents (EUR 315,427,062.41) divided into (i) five (5) Management Shares with a value of one thousand Euro (1,000 EUR) each, into (ii) Two hundred eighty-seven million five hundred ninety-eight thousand sixty-two spot ninety-eight (287,598,062.98) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, into (iii) twenty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred ninety-four spot forty-three (27,823,994.43) Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iv) five thousand (5,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 30,000,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 59,679,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 38,518,836.57 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 27,823,994.43 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A2 Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 105,000,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 3

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 54,399,999.41 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

That pursuant to article 5.4 of the Company's articles of association, the authorized share capital of the Company is fixed at seven hundred million Euro (EUR 700,000,000.-) consisting of (i) six hundred ninety-nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share and (ii) ten (10) Management Shares of the relevant Compartment with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per Management Share and being in aggregate the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital of the Company and that pursuant to the article 5.6, the General Partner of the Company has been authorized to increase the issued share capital of the Company in whole or in part, by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share.

That the Board of the General Partner of the Company, by resolutions adopted on April 20th, 2016 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on November 6th, 2015 and November 16th, 2015, an increase of the issued share capital by an aggregate amount of fifty-five million euro (EUR 55,000,000.-) by the creation and issuance of three million four hundred three thousand forty spot forty (3,403,014.40) new Class A Ordinary Shares each share with a par value of one Euro (EUR 1.-) and two million ninety six thousand nine hundred eighty five spot sixty (2,096,985.60) new Class A2 Ordinary Shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares and Class A2 Ordinary Shares together with a total share premium of four hundred ninety-five million Euro (EUR 495,000,000.-), as follows:

By Ageas France S.A, a company governed by the laws of France having its registered office at 1, rue Blanche, F-75009 Paris (France) ("Ageas")

by Assurances du Credit Mutuel Vie S.A., a company governed by the laws of France having its registered office at 34, rue du Wacken, F-67000 Strasbourg (France) ("ACM")

by Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, a company governed by the laws of France with registered office at 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes (France) ("Aviva")

by Caisse Centrale de Reassurance, a company existing under the laws of France with registered office at 157 bd Haussmann, F-75008 Paris France ("CCR")

by Caisse des Depots et consignations -Direction des Fonds d'Epargne a company governed by the laws or France, with registered office at 56, rue de Lille, F-75007 Paris (France) ("CDC-DFE")

by Caisse des Depots et consignations -OFINF2, a company governed by the laws or France, with registered office at DFINF2 (gestion taux) 56, rue de Lille, F-75007 Paris ("CDC-DFINF2")

by Cardif Assurance Vie S.A. a société anonyme governed by the laws of France with registered office at 1 Boulevard Haussmann F-75009 Paris (France) ("Cardif")

by CAUMARTIN FINANCEMENT A L'ECONOMIE, a company governed by the laws of France with registered office at 90, Boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France) ("Caumartin")

by Codan Forsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen Denmark ("Codan")

by Forsikringsselskabet Privatsikring A/S, a company existing under the laws of Denmark with registered office at Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen Denmark ("Forsikringsselskabet")

by GastroSocial Pensionskasse, a company governed by the laws of Switzerland with registered office at Bahnhofstrasse 86, CH-5001 Aarau (Switzerland) ("GastroSocial")

By Groupama Gan Vie, a company governed by the laws of France, with registered office at 8/10 rue d'Astorg, F-75008 Paris (France) and registered with the Trade and Companies' Register of Paris, (France) under number 340 427 616 ("Groupama")

by La Mondiale, a company existing under the laws of France with registered office at 32 avenue Emile Zola, Mons en Baroeul, F-59896 Lille, Cedex 9, France ("La Mondiale")

by Mutex, a company existing under the laws of France with registered office at 125 avenue de Paris, F-92327 Châtillon Cedex ("Mutex")

by Royal & Sun Alliance Insurance PLC, a company existing under the laws of United Kingdom with registered office at St Marks Court, Chart Way, Horsham, West Sussex, RH12 1XL United Kingdom ("Royal & Sun")

by RSA Insurance Ireland Limited, a company existing under the laws of Ireland with registered office at RSA House, Dundrum Town Center, Sandyford Road, Dundrum, Dublin 5, Ireland ("RSA Ireland")

by SERENIS VIE S.A. a company governed by the laws of France, having its registered office at 34, rue du Wacken F-67000 S trasbourg (France) ("Serenis")

by Sogecap S.A., a société anonyme governed by the laws of France with registered office at Tour D2, 17 bis Place des Reflets, F-92919 Paris La Defense 2 (France) ("Sogecap")

by Suravenir S.A. a company governed by the laws of France with registered office at 232 rue du General Paulet F-29802 Brest (France) ("Suravenir")

by Trygg-Hansa Försökringsaktiebolag AB, a financial institution existing under the laws of Denmark with registered office at Flemminggatan 18, SE-106 26 Stockholm, Sweden ("Trygg-Hansa")

by P&V Assurances SCRL formerly known as Vivium S.A., a financial institution existing under the laws of Belgium, with registered office at Rue Royale 151, B-1210 Bruxelles (Belgium) ("Vivium")

by CREL Issuance S.a r.l. a company having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 168.154 ("CREL Assurance")

The Board of Directors resolved, on behalf of the Company, acting in its capacity as General Partner of the Fund, to ratify the capital call details issued for payment by the limited shareholders and under the principles of allotment set out hereafter:

Capital Call 42

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2 - Call date of 13/11/2015

| Investor Name | Class | Shares Issued | Price | Share Premium | Share Premium Amount | Call Amount |
|--|----------|---------------|-------|---------------|----------------------|--------------|
| AGEAS France S.A. | Class A2 | 99,606.81 | 1.00 | 9.00 | 896,461.34 | 996,068.15 |
| Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A. | Class A2 | 283,879.42 | 1.00 | 9.00 | 2,554,914.81 | 2,838,794.23 |
| Aviva Vie S.A. d'Assurance Vie et de Capitalisation | Class A2 | 498,034.08 | 1.00 | 9.00 | 4,482,306.68 | 4,980,340.76 |
| Caisse Centrale de Réassurance | Class A2 | 149,410.22 | 1.00 | 9.00 | 1,344,692.01 | 1,494,102.23 |
| Caisse des Dépôts et Consignations – Direction des Fonds d'épargne | Class A | 199,213.63 | 1.00 | 9.00 | 1,792,922.67 | 1,992,136.30 |
| Caisse des Dépôts et Consignations – DFINF2 | Class A | 224,115.33 | 1.00 | 9.00 | 2,017,038.01 | 2,241,153.34 |
| Cardif Assurance Vie S.A. | Class A | 498,034.08 | 1.00 | 9.00 | 4,482,306.69 | 4,980,340.77 |
| Caumartin Financement A l'Economie | Class A | 149,410.22 | 1.00 | 9.00 | 1,344,692.01 | 1,494,102.23 |
| Codan Forsikring A/S | Class A | 74,705.11 | 1.00 | 9.00 | 672,346.00 | 747,051.11 |
| Forsikringselskabet Provatsikring A/S | Class A | 14,941.02 | 1.00 | 9.00 | 134,469.20 | 149,410.22 |
| GastroSocial Pensionskasse | Class A | 174,311.93 | 1.00 | 9.00 | 1,568,807.34 | 1,743,119.27 |
| Groupama Gan Vie S.A. | Class A | 149,410.22 | 1.00 | 9.00 | 1,344,692.01 | 1,494,102.23 |
| La Mondiale | Class A2 | 149,410.22 | 1.00 | 9.00 | 1,344,692.01 | 1,494,102.23 |
| Mutex | Class A2 | 49,803.41 | 1.00 | 9.00 | 448,230.67 | 498,034.08 |
| Royal & Sun Alliance Insurance PLC | Class A | 199,213.63 | 1.00 | 9.00 | 1,792,922.67 | 1,992,136.30 |
| RSA Insurance Ireland Limited | Class A | 49,803.41 | 1.00 | 9.00 | 448,230.67 | 498,034.08 |
| Serenis Vie S.A. | Class A2 | 14,941.02 | 1.00 | 9.00 | 134,469.20 | 149,410.22 |
| SOGECAP S.A. | Class A2 | 348,623.86 | 1.00 | 9.00 | 3,137,164.67 | 3,486,238.53 |
| Suravenir S.A. | Class A | 149,410.22 | 1.00 | 9.00 | 1,344,692.01 | 1,494,102.23 |
| Trygg-Hansa | Class A | 74,705.11 | 1.00 | 9.00 | 672,346.00 | 747,051.11 |
| Vivium S.A. | Class A | 249,017.04 | 1.00 | 9.00 | 2,241,153.34 | 2,490,170.38 |

Commercial Real Estate Loans SCA – AXA CRE Senior 3 - Call date of 13/11/2015

| Investor Name | Class | Shares Issued | Price | Share Premium | Share Premium Amount | Call Amount |
|-----------------------------------|---------|---------------|-------|---------------|----------------------|--------------|
| CREL Insurance S.à r.l. | Class A | 500,000.00 | 1.00 | 9.00 | 4,500,000.00 | 5,000,000.00 |

CAPITAL CALL 43

Commercial Real Estate Loans SCA – CRE Senior 2 - Call date of 24/11/2015

| Investor Name | Class | Shares | Price | Share | Share | Call Amount |
|---------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------------|
|---------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------------|

| | | Issued | | Premium | Premium Amount | |
|---|----------|------------|------|---------|-------------------|--------------|
| AGEAS France S.A. | Class A2 | 31,454.79 | 1.00 | 9.00 | 283,093.05 | 314,547.84 |
| Assurance du Crédit Mutuel Vie S.A. | Class A2 | 89,646.14 | 1.00 | 9.00 | 806,815.20 | 896,461.34 |
| Aviva Vie S.A. d'Assurance Vie et de Capitalisation | Class A2 | 157,273.92 | 1.00 | 9.00 | 1,415,465.26 | 1,572,739.18 |
| Caisse Centrale de Réassurance | Class A2 | 47,182.18 | 1.00 | 9.00 | 424,639.58 | 471,821.76 |
| Caisse des Dépôts et Consignations – Direction des Fonds d'épargne | Class A | 62,909.57 | 1.00 | 9.00 | 566,186.10 | 629,095.67 |
| Caisse des Dépôts et Consignations – DFINF2 | Class A | 70,773.26 | 1.00 | 9.00 | 636,959.37 | 707,732.63 |
| Cardif Assurance Vie S.A. | Class A | 157,273.92 | 1.00 | 9.00 | 1,415,465.25 | 1,572,739.17 |
| Caumartin Financement A l'Economie | Class A | 47,182.18 | 1.00 | 9.00 | 424,639.58 | 471,821.76 |
| Codan Forsikring A/S | Class A | 23,591.08 | 1.00 | 9.00 | 212,319.80 | 235,910.88 |
| Forsikringsselskabet Provatsikring A/S | Class A | 4,718.22 | 1.00 | 9.00 | 42,463.96 | 47,182.18 |
| GastroSocial Pensionskasse | Class A | 55,045.87 | 1.00 | 9.00 | 495,412.85 | 550,458.72 |
| Groupama Gan Vie S.A. | Class A | 47,182.18 | 1.00 | 9.00 | 424,639.58 | 471,821.76 |
| La Mondiale | Class A2 | 47,182.18 | 1.00 | 9.00 | 424,639.58 | 471,821.76 |
| Mutex | Class A2 | 15,727.39 | 1.00 | 9.00 | 141,546.53 | 157,273.92 |
| Royal & Sun Alliance Insurance PLC | Class A | 62,909.57 | 1.00 | 9.00 | 566,186.10 | 629,095.67 |
| RSA Insurance Ireland Limited | Class A | 15,727.39 | 1.00 | 9.00 | 141,546.53 | 157,273.92 |
| Serenis Vie S.A. | Class A2 | 4,718.22 | 1.00 | 9.00 | 42,463.96 | 47,182.18 |
| SOGECAP S.A. | Class A2 | 110,091.74 | 1.00 | 9.00 | 990,825.69 | 1,100,917.43 |
| Suravenir S.A. | Class A | 47,182.18 | 1.00 | 9.00 | 424,639.58 | 471,821.76 |
| Trygg-Hansa | Class A | 23,591.08 | 1.00 | 9.00 | 212,319.80 | 235,910.88 |
| Vivium S.A. | Class A | 78,636.95 | 1.00 | 9.00 | 707,732.64 | 786,369.59 |

II. That all these new Class A Ordinary Shares and new Class A2 Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on March 8th, 2016 so that the total amount of fifty-five million Euro (EUR 55,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of four hundred ninety-five million euro (EUR 495,000,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

III. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at Three hundred seventy million four hundred twenty-seven thousand sixty-two spot forty one Euro (EUR 370,427,062.41) divided into (i) five (5) Management Shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each, into (ii) Two hundred ninety-one million one thousand seventy-seven spot ninety-eight (291,001,077.38) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, into (iii) twenty-nine million nine hundred twenty thousand nine hundred eighty spot three (29,920,980.03) Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iv) five thousand (5,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 30,000,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 59,679,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 41,421,850.97 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 29,920,980.03 Class A2 Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A2 Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 105,000,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 3

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 54,899,999.41 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are amounting at seven thousand three hundred forty-eight Euro and sixty-eight cents (EUR 7,348.68).

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yann Foll , Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2016. Relation: EAC/2016/10073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107526/265.

(160080579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Commercialisation Européenne de Grande Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 20, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 192.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2016

Après délibération, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte la démission de CC AUDIT and CONSULT SA, de son mandat de Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée nomme MILIA AUDIT SARL, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.385, ayant son siège social au 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN et représentée par sa gérante Madame Ariane VANSIMPSEN, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon L-8011 STRASSEN, nouveau Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat débute ce jour et prendra fin lors de l'assemblée ordinaire de 2022.

M. Alain GROUSSON

Président

Référence de publication: 2016107527/16.

(160079967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107528/10.

(160080311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «COMPAGNIE FINANCIERE POUR LA GESTION COLLECTIVE S.A.», en abrégé «COFIGECO», société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.997, constituée suivant acte de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 1^{er} juin 2006, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laetitia DILINGER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PARIZEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

(1) Augmentation du capital émis de la Société d'un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000,00) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 275.000,00) à un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (€ 395.000,00).

(2) Émission de MILLE DEUX CENTS (1.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT (100) chacune, à libérer intégralement et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

(3) Souscription/libération.

(4) Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à prendre aux points précédents de l'ordre du jour, de sorte que ledit paragraphe soit lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 395.000,00). Il est représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (€100).».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

Le scrutateur confirme par ailleurs que toutes les actions émises sont nominatives.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (€ 120.000,00) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 275.000,00) à un montant de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (€ 395.000,00).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre MILLE DEUX CENTS (1.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT (100) chacune, à libérer intégralement et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société

Troisième résolution
Souscription et paiement

Conformément à leurs droits préférentiels de souscription respectifs, sont alors intervenus au présent acte:

- Monsieur Christian BURRUS, né le 29 décembre 1959 à Nancy (France), demeurant 31, Chemin des moulins, CH-1936 Verbier

ici représenté par Monsieur Michel PARIZEL, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

lequel déclare souscrire sept cent soixante-huit (768) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en espèces de soixante-seize mille huit cents euros (€ 76.800,00) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Monsieur Vincent PRIOU, né le 17 février 1967 à Paris (France) demeurant 3, rue Sarette F -75014 Paris,
ici représenté par Monsieur Michel PARIZEL, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

lequel déclare souscrire trois cent soixante-douze (372) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en espèces de trente-sept mille deux cents euros (€ 37.200,00) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- FINANCIERE RONDA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL, prénommé,

laquelle déclare souscrire soixante (60) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en espèces de six mille euros (6.000,00 €) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société, lequel doit être lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 395.000,00). Il est représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (€100).».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à deux mille cinq cents (€ 2.500,00).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. PARIZEL, L. DILINGER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/9027. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen/ Mersch, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107529/100.

(160080312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2016 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle: Via Vittorio Veneto, 24 - IT-20124 -Milano (Italie)

Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

Lamberto CONTE, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

Roberto DI CARLO, ayant son adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Réviseur d'Entreprises

Deloitte Audit Sarl, 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

CompAM Fund

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016107530/22.

(160079495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Covance Neon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107531/13.

(160079928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Cross Seed Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 171.436.

DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There Appeared:

1.- Mr Thomas HARTWELL-KRÄMER, lawyer, residing at 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer, holder of 63 (sixty-three) shares,

2.- Mr Soren Vang ANDERSEN, manager, residing at L- 4210 Esch-sur-Alzette, holder of 63 (sixty-three) shares.

The above named parties appeared in their capacity as Sole Shareholders of "Cross Seed Ventures" (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus and registered with the RCS under number B 171.436, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on September 7th 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations (the “Mémorial”) under number 2528 of October 11th 2012. The articles of association of the Company were not amended since.

The appearing parties declared and requested the notary to record:

I. That the issued share capital of the Company is presently set twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) Euros represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,-) each (the “Shares”).

II. That the Sole Shareholders declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholders are the sole holders of all the Shares and that as the Sole Shareholders thereof declare explicitly to proceed to the immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

IV. That the Sole Shareholders take over all assets and assume all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholders assume all the Company’s liabilities.

V. That the shareholders’ register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholders declare approving the interim financial statements of the Company.

VII. That the Sole Shareholders furthermore declare that:

- the Company’s activities have ceased;
- the Sole Shareholders are vested with all the assets of the Company and undertake to settle all and any, known or unknown liabilities of the Company; and
- following to the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed.

VIII. That the Sole Shareholders fully discharge each member of the board of managers of the Company for the due performance of their duties up to the date hereof.

IX. That the records and documents of the Company will be kept for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that upon the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; in the case of discrepancies between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, are estimated at nine hundred Euro (EUR 900,-).

The present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, all known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the appearing persons signed, together with the notary, this present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le huitième jour du mois d’avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- Monsieur Thomas HARTWELL-KRÄMER, avocat, résidant au 67, rue Mameranus, L-8249 Mamer, détenteur de soixante-trois (63) parts sociales; et

2.- Monsieur Søren Vang ANDERSEN, gérant de sociétés, résidant au L-4210 Esch-sur-Alzette, 42, rue de la Libération, détenteur de soixante-trois (63) parts sociales.

Les comparants apparaissent en leur qualité d’associés uniques de «Cross Seed Ventures» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.436, constituée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant professionnellement au Luxembourg le 07 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 2528 du 11 octobre 2012. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes ont déclaré et ont demandé au notaire d’acter ce qui suit:

I. Que le capital social émis de la Société s’élève actuellement à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d’une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les «Parts sociales»).

II. Que les Associés Uniques déclarent avoir pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que les Associés Uniques détiennent toutes les parts sociales de la Société, et déclarent expressément en tant qu’Associés Uniques de la Société, procéder à la dissolution immédiate de la société et de la mettre en liquidation.

IV. Que les Associés Uniques reprennent tous les actifs et assument toutes les dettes de la Société dissoutes, connues ou inconnues à la date du présent acte, et que la liquidation de la Société est réalisée sans préjudice du fait qu'ils assumeront personnellement toutes les dettes de la Société.

V. Que le registre des associés de la Société a été annulé.

VI. Que les Associés Uniques déclarent approuver les comptes intérimaires de la Société pour l'exercice écoulé.

VII. Que les Associés Uniques déclarent également que:

- les activités de la Société ont cessé;
- les Associés Uniques reprennent tous les actifs de la Société et s'engagent à régler toutes les dettes de la Société, connues ou inconnues à la date du présent acte; et
- faisant suite aux résolutions ci-dessus, la liquidation de la Société doit être considérée comme accomplie et clôturée.

VIII. Que les Associés Uniques décident de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelle que soit leur forme, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à neuf cents euro (EUR 900,-).

Le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les parties comparantes ont signé avec le notaire, cet acte original.

Signé: HARTWELL-KRÄMER, ANDERSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12327. Reçu soixante-quinze euros 75,000 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016107533/100.

(160080437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107534/13.

(160079564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107535/13.

(160079565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

L'an deux mille seize.

Le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACEIS BANK LUXEMBOURG, en abrégé CACEIS BL, avec siège social à L- 2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par un acte notarié du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2016, en cours de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Benoît Riaud, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Julien Fetick, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Monique Lodewijckx et Monsieur Nicolas Madelin, employés privés, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (EUR 926.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 75.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (EUR 926.000.000,-) à un montant total de UN MILIARD ET UN MILLION D'EUROS (EUR 1.001.000.000,-) par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2015 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 75.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

2. Modification de l'Article 6 des statuts comme suit: Le capital social est fixé à UN MILIARD ET UN MILLION D'EUROS (EUR 1.001.000.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de CACEIS BL à concurrence de SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 75.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de NEUF CENT VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (EUR 926.000.000,-) à un montant total de UN MILIARD ET UN MILLION D'EUROS (EUR 1.001.000.000,-) par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2015 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 75.000.000,-).

Cette augmentation de capital se fait sans création d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan, tel qu'arrêté au 31 décembre 2015, après un exercice 2015 ayant démarré le 1^{er} janvier 2015, que le bénéfice individualisé y est suffisant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à UN MILIARD ET UN MILLION D'EUROS (EUR 1.001.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Riaud, Fetick, Lodewijckx, Madelin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: EAC/2016/10800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016107536/70.

(160080512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CAERUS Debt Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.487.

Der Jahresabschluss vom 30.09.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Investment Solutions S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2016107537/11.

(160079852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Carcajou Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.364.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 15 avril 2016 que:

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Jean-Nicolas WEBER, Guy LANNERS et Luc François HILGER de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée décide de nommer un administrateur-unique:

- Monsieur Jean-Claude SMADJA, né le 27 avril 1937 à Tunis (Tunisie) et demeurant à CH-3963 Crans-Montana, rue Rodania Immeuble Richelieu.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes détenu par la société FIDU-CONCEPT SARL, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38.136, est maintenant au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016107538/19.

(160079702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CBRE Global Investment Administration Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.187.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2016

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et de Monsieur Eric Binon, né le 17 mars 1977 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de leurs postes de gérants de la Société avec date d'effet au 2 mai 2016.

L'associé unique a également décidé de nommer Madame Frederike Regenboog, née le 9 octobre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 281 Schiphol boulevard, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, ainsi que Madame Ingrid Astrauskas, née le 27 janvier 1975 à Kaunas, Lituanie, ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérantes de la Société avec effet au 2 mai 2016 et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la société se compose au 2 mai 2016 des personnes suivantes:

- Madame Frederike Regenboog,
- Madame Ingrid Astrauskas,
- Monsieur Johannes-Willem Sterk, and
- Monsieur Hugo Monster.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

CBRE Global Investment Administration Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016107539/25.

(160080210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

LS Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 205.752.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Laurent Frescaline, born on April 2, 1967 in Saint-Céré, France, residing at Flat 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT London, United Kingdom;

The founder is here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which he declares to incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "LS Capital S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating or the sole shareholder (as the case may be) in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote (whatever his/her class of manager if any).

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager present or represented in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A

special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of the managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by the majority of managers including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his/her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her in the name of the Company; as a mandatory he/she is only responsible for the execution of his/her mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meetings of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his/her proxyholder.

Resolutions in writing approved and signed by all the managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular resolutions, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunication medias.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meetings is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than a half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders will immediately be convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of shareholders voting whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the clauses of Section XII of the law of August 10, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the share capital have been entirely subscribed by Laurent Frescaline, prenamed, as represented, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at around one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A managers:

- Mr. Laurent Frescaline, born on April 2, 1967 in Saint-Céré, France, residing at Flat 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT London, United Kingdom,

- Ms. Séverine Frescaline, born on June 4, 1972, in Figeac, France, residing at Flat 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT London, United Kingdom,

Class B managers:

- Mr. Christophe Davezac, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Ronald Chamielec, born on November 22, 1971 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager with one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Frescaline, né le 2 avril 1967 à Saint-Céré, France, résidant à l'Appartement 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT Londres, Royaume-Uni,

Fondateur ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "LS Capital S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Laurent Frescaline, précité, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Laurent Frescaline, né le 2 avril 1967 à Saint-Céré, France, résidant au Appartement 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT Londres, Royaume-Uni,

- Madame Séverine Frescaline, né le 4 juin 1972 à Figeac, France, résidant au Appartement 1, 29 Bryanston Square, W1H 2DT Londres, Royaume-Uni,

Gérants de classe B:

- Monsieur Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Ronald Chamielec, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2016. 2LAC/2016/8635. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101249/401.

(160072790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Nobilis Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 64.709.

In the year two thousand sixteen, on the tenth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of NOBILIS INVESTMENT FUNDS (the "Company") a société anonyme having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (R.C.S. Luxembourg B 64.709) incorporated on 27 May 1998, pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 525 on 17 July 1998.

The articles of incorporation have been amended the last time on 14 July 2006 by deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, number 1876 on 6 October 2006.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Mr Claudio RINALDI, Relationship Manager, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiver regarding the convening formalities to the present meeting;
2. Winding-up and opening of the liquidation of the Company;
3. Appointment of Travis Liquidation S.à r.l., represented by Mr. Gerard Mullen, as liquidator of the Company;
4. Determination of the powers and the remuneration of the liquidator;
5. Appointment of Ernst & Young S.A., as auditor to the liquidation of the Company;
6. Discharge of the Directors and Auditors of the Company for the activities performed until the date of opening of the liquidation of the Company;
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholders of the proxies of the represented shareholders and by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that 100% of the capital is duly represented at the present meeting.

IV. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting resolved to acknowledge that all the Shareholders of the Company waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the present meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting decided to wind up the Company and to put the Company into liquidation as of this day.

Third resolution

The meeting decided to appoint as liquidator Travis Liquidation S.à r.l., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 191322.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Fourth resolution

The meeting decided to appoint as Ernst & Young S.A. having its registered office at 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg under number B 47771, as auditor to the liquidation.

Fifth resolution

The meeting resolved to grant full discharge to the directors and to the approved statutory auditor (cabinet de révision agréé) of the Company for the performance of their duties until the date of the present deed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Nobilis Investment Funds S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15 rue Edward Steichen (R.C.S. Luxembourg B 64.709), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 525 le 17 juillet 1998.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 14 juillet 2006 par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, numéro 1876, le 6 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Claudio RINALDI, Relationship Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclara et pria le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de Travis Liquidation S.à r.l., représentée par Monsieur Gérard MULLEN comme liquidateur de la Société;
4. Détermination de ses pouvoirs et rémunération du liquidateur;
5. Nomination de Ernst & Young S.A., comme réviseur à la liquidation;
6. Octroi d'une décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société; et
7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les parties présentes.

III. Il résulte de la liste de présence que 100 % du capital est valablement représenté à la présente assemblée.

IV. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme liquidateur Travis Liquidation S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191322.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, comme auditeur à la liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au cabinet de révision agréé de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; qu'à la requête des comparants et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Rinaldi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15534. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111886/149.

(160084324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.